CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E104689** **VALABLE JUSQU'AU** **02/09/2024**

ÉDITÉ LE **29/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/06/2012
Forme juridique : SASU
Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : **751 962 382 00022**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H27307 C1244000 / 001 564974/3

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H27307 C1244000 / 001 564974/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : **LIMBERGERE RENOVATION STEPHANE**

6 RUE DE LA MARE AUX LOUPS
91410 LA FORET-LE-ROI

Téléphone : 01 64 91 16 86 **Fax :**
Portable : 06 07 74 32 55

Site Internet : www.limbergere-renovation.fr
E-mail : contact@limbergere.fr

Responsabilité légale :
LIMBERGERE STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	31/08/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/09/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	31/08/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.